

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le vendredi 19 décembre 2014 et a traité les sujets suivants :

- Approbation du Plan local de l'Urbanisme (PLU) : Le Préfet a déféré l'approbation du Plan Local d'Urbanisme devant le Tribunal administratif de Grenoble estimant la prise en compte des risques insuffisante et que le règlement pouvait porter atteinte au patrimoine protégé (Arthaudière).

Le Conseil Municipal considère cette démarche infondée et a délibéré favorablement pour missionner un cabinet d'avocats spécialisé en droit public et de l'urbanisme proposé par le Maire. L'avocat doit préparer un mémoire en réplique dans un délai de 30 jours. Le coût est estimé de 2400 à 2800 euros.

- Actualisation des tarifs : La plus grande partie des tarifs 2014 est reconduite pour l'année 2015. Au niveau du Château de l'Arthaudière, le chapiteau est loué avec uniquement les terrasses hautes attenantes par précaution pour préserver les terrasses basses. Les tarifs des concessions du cimetière communal sont revalorisées et fixés à : concession perpétuelle de 5 m² : 330 euros ; concession perpétuelle de 2,50 m² : 165 euros.

- Divers : La convention avec la SPA est renouvelée pour la gestion des chiens divagants et disposer d'une possibilité de mise en fourrière. Le coût pour 2015 est de 0,28 euros par habitant.

Le Conseil Municipal délibère positivement pour la mutualisation du centre Médicaux-scolaire de St Marcellin. La participation financière est de 34,56 euros.

Le résultat du recensement de la population communale effectué en 2014 a été officiellement communiqué : il est de 663 habitants.